

SYNDICAT
DE LA
FONCTION
PUBLIQUE



Candidats SFP- CTP 2025

Décembre 2025

Newsletter

Le scrutin des élections des comités techniques paritaires du 2 décembre 2025 s'est donc tenu avec son lot de surprises, parfois amusantes, parfois problématiques. A vous tous qui avez accepté de candidater sur nos listes pour ces élections, voici un petit tour d'horizon des anecdotes et des résultats.



Une fois encore... Merci !

On ne le répétera jamais assez, votre engagement, qu'il ait permis ou non la constitution d'une liste, est un acte courageux que Christophe et moi savons apprécier à sa juste valeur. Au nom de notre conseil d'administration, veuillez trouver ici une nouvelle fois l'expression de notre plus profonde gratitude. Merci beaucoup.



Les résultats

Premier élément important, le taux de participation est globalement satisfaisant. Bien évidemment, plus les services et établissements sont de petite taille, et plus la participation est forte. Rien de surprenant, car plus les effectifs sont restreints et concentrés, plus le vote est facile à organiser. Cependant, quelques services de grande taille ont démontré une bonne capacité à attirer les électeurs vers les urnes, comme la DGEE. Saluons le travail réalisé dans ce service pour permettre aux électeurs les plus isolés de faire entendre leur voix. Car même dans les atolls ou les vallées les plus reculées, la DGEE a su s'organiser pour permettre à tous ses agents qui le souhaitaient, de voter en temps et en heure (par correspondance).



sfppolynesie@gmail.com



secretariat@sfppolynesie.org



Olivier : (+33) 06.48.66.63.68 / Christophe : (+689) 89.73.31.61 / Hervé (+689) 87.26.32.39



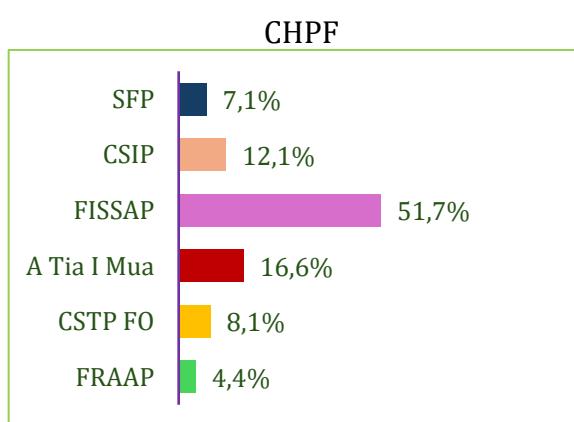
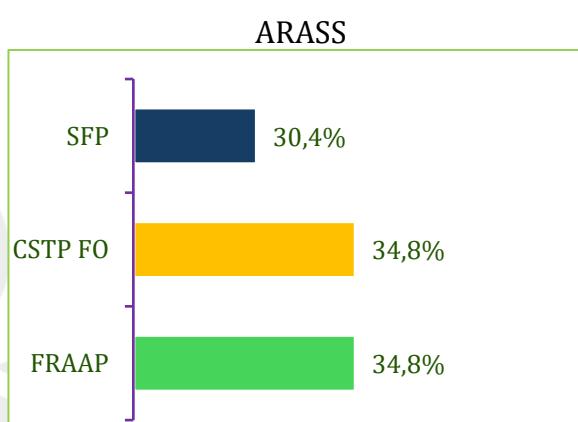
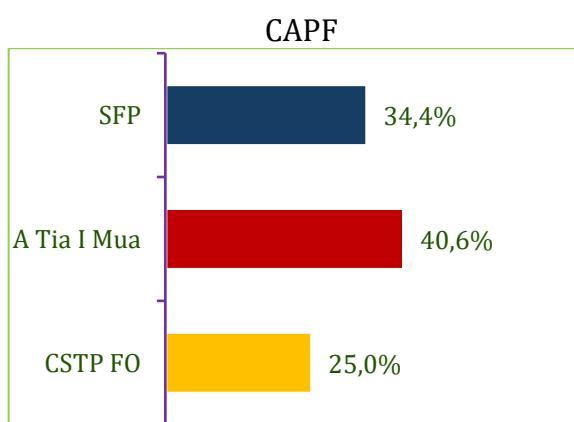
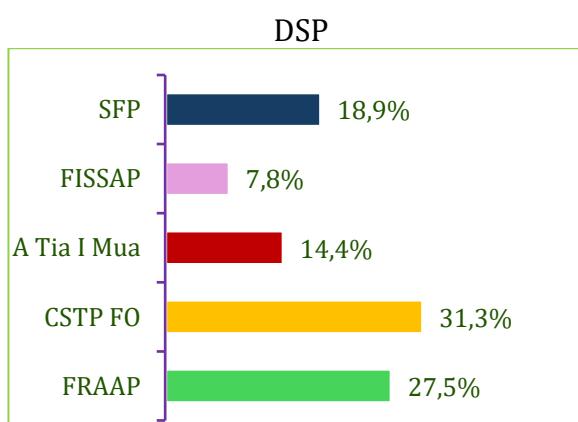
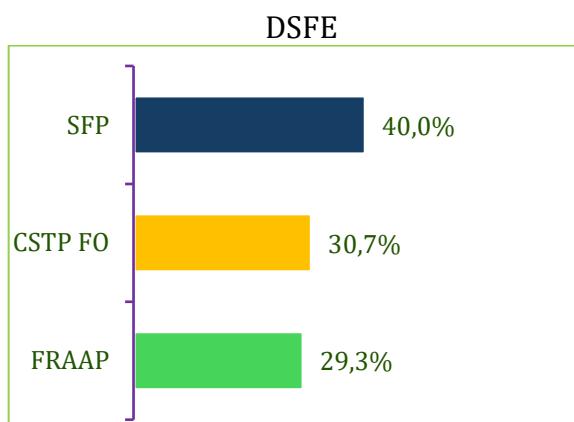
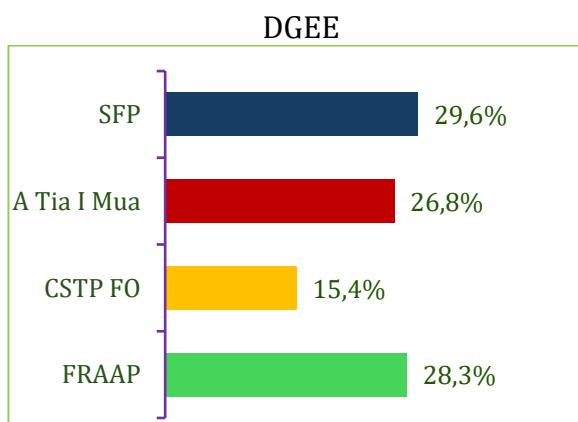
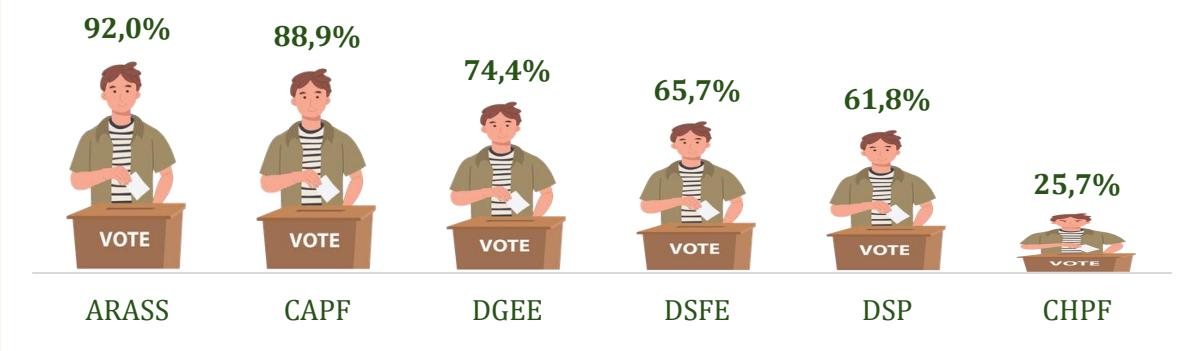
<https://sfppolynesie.org>



Syndicat de la Fonction Publique



Taux de participation dans les services et établissements où le SFP était présent





Essais transformés

Deux listes étaient relativement inattendues pour le SFP : celles de l'ARASS et du CAPF. La liste du conservatoire l'était encore davantage que celle de l'ARASS car elle est presque née du hasard. Pour autant, dans chacun de ces services ou établissements, nous parvenons à siéger pour une première entrée. Félicitations donc à nos candidats qui ont parfaitement crus en leurs chances. D'autant que dans chacune de ces deux entités un véritable travail syndical s'annonce.



Une bonne implantation dans l'éducation et le social

Nous sommes devenus la plus importante représentation syndicale au sein de la Direction Générale des Enseignements et de l'Education ainsi qu'à la Direction des Solidarités de la Famille et de l'Egalité.

Ce score est le fruit d'un travail de plusieurs années mené par des sections syndicales actives et dynamiques. Les résultats dans ces deux services témoignent de l'efficacité d'une appropriation par les agents eux-mêmes de leurs problèmes en ce fédérant par le biais d'une section syndicale.

Notre syndicat vient ensuite apporter tout son soutien politique et technique aux représentants. « *Politique* » car nous siégeons au Conseil Supérieur de la Fonction Publique et nous pouvons donc orienter et pousser certains textes. « *Technique* » car nous apportons l'expertise juridique qui fait naturellement défaut à des agents dont ce n'est pas le métier.



Santé... difficile de s'y retrouver

Félicitations à tous nos colistiers de la Direction de la Santé Publique qui nous ont permis d'y faire le meilleur score jamais encore obtenu par notre syndicat. Cela témoigne d'une implantation durable qui pourrait s'étoffer encore par la création d'une section syndicale spécifique à ce service.

Le score de la FISSAP (8 %) pourtant très implantée dans la santé interroge. Sans doute ce syndicat paye-t-il ses déclarations à quelques semaines du scrutin sur l'évolution du statut des infirmiers et infirmiers spécialisés.



Le CHPF de son côté reste une énigme tant le taux de participation y est faible (25 %). La FISSAP y confirme a priori sa suprématie. Cependant, dans ce scrutin que nous considérons comme douteux, avec un taux de participation si faible, difficile de connaître la répartition réelle des forces syndicales.

Cette élection du Comité Technique Paritaire du CHPF soulève bien des interrogations par la faible « publicité » faite par le bureau des ressources humaines de l'hôpital. Visiblement, les agents ont été peu informés de leurs droits et devoirs et peu de démarches ont été réalisées pour inciter au vote anticipé par correspondance...



Recours en perspective

Le procès-verbal du vote au CHPF montre clairement que la majorité des syndicats n'ont pas participé aux opérations de dépouillement et de contrôle. Notre délégué de liste, comme potentiellement ceux d'autres syndicats, n'a pas été déchargé d'activité ce jour de vote, comme cela aurait dû être le cas. Il en va de même des assesseurs / scrutateurs que les syndicats devaient désigner à la demande du CHPF. Il y a donc un premier biais réglementaire sur le contrôle légitime devant être exercé le jour du vote.

Il semble par ailleurs que le vote ait été important parmi le personnel administratif de l'hôpital mais faible chez le personnel soignant. Cela s'explique par le fait que la continuité du service public n'est garantie qu'au prix d'une présence permanente des soignants auprès de leurs patients. C'est pour pallier cette impossibilité matériel de vote le jour du scrutin que la délibération qui encadre ces élections établit le vote anticipé par correspondance. Mais pour voter par correspondance, encore faut-il savoir qu'il existe et comment il se met en œuvre.

Il faut également une publicité importante auprès des soignants car, que ces derniers soient présents ou en récupération le jour du scrutin, le vote par correspondance s'impose pour eux.

Nous ne trouvons pas trace de publicité pour ces élections de la part de la direction du CHPF, si ce n'est un courriel adressé aux agents la veille du scrutin. Certes ce courriel rappelle l'existence du vote par correspondance, mais sans indiquer, ni qui peut y prétendre, ni comment il fonctionne.

Tous ces éléments contribuent à un taux de participation qui dépasse à peine les 25 % alors qu'il devrait atteindre entre 60 % et 70 % pour un établissement de cette taille. Nous considérons donc le scrutin comme vicié et donc insincère.



Un courrier de contestation a été adressé au CHPF dans le délai des 5 jours prévus légalement. Nous y demandons l'annulation du scrutin et son organisation dans de meilleures conditions. Nous sommes dans l'attente de la réponse du CHPF qui rejettéra sans aucun doute notre demande. L'affaire sera donc portée devant la justice administrative dans les deux mois à venir.

Ce que nous remettons en question dans cette situation, ce ne sont ni les 7 % que nous avons obtenus, ni les 52 % de la FISSAP, mais un résultat insincère dont ont été visiblement exclus les principaux acteurs du CHPF, à savoir le personnel soignant.



Quelques anecdotes

Il s'agit ici d'évoquer quelques événements dont nous avons eu connaissance et qui sont survenus durant cette campagne. Ils ont un caractère pathétique ou amusant... c'est selon son humeur !

En toute légèreté au CHPF

Comme il était possible de le lire dans le précédent sujet, notre délégué de liste au CHPF n'a jamais été déchargé d'activité pour la journée du scrutin. Mieux encore, il ne doit son vote qu'à la gentillesse de l'un de ses confrères qui a accepté de le remplacer entre deux opérations, le temps pour lui de déposer son bulletin et repartir sans délai au bloc opératoire.

Le CHPF a par ailleurs oublié de solliciter auprès de notre centrale la nomination de deux scrutateurs. Tous les autres services et établissements où nous étions en lice ont adressé un courrier en ce sens. Le CHPF a sans doute jugé cela inutile. Pour rappel les scrutateurs sont normalement eux aussi déchargés d'activité le jour du vote, au même titre que le délégué de liste, afin de surveiller les opérations de vote. Si le CHPF n'a pas jugé nécessaire de décharger de ses fonctions notre délégué, alors il n'allait tout de même pas libérer des scrutateurs 😊 !

La direction qui élabore sa propre liste

Dans une précédente newsletter, nous avions évoqué le cas d'une directrice adjointe qui s'était démenée pour monter une liste au sein de son service. Notre newsletter ayant été relayée, une personne s'est sentie particulièrement visée par nos propos et elle en a été a priori fort blessée. **Nous présentons donc nos sincères excuses à toutes les personnes qui, comme cette dernière, se sont senties visées.**



Notre objectif n'était pas de blesser qui que ce soit mais d'amener à réfléchir sur *l'éthique à défendre, particulièrement dans le syndicalisme. Notre syndicat prône une éthique forte et considère que tout n'est pas permis même pour gagner.*

C'est la raison pour laquelle nous avons dénoncé les manœuvres de la CSTP FO et d'A Tia I Mua pour interdire le dépôt de candidatures individuelles avec logos à quelques jours de la clôture du scrutin. Nous avons également relayé les agissements de la FRAAP qui a semble-t-il menacé des chefs de services afin qu'ils accusent réception de listes déposées hors délais. N'oublions pas qu'il y a quelques années, certains syndicats comme A Tia I Mua ont été éclaboussés par l'affaires des emplois fictifs ! Pareille accointance avec le parti dominant de l'époque aurait dû provoquer honte et excuses. Mais non, rien.

Notre syndicat a également été confronté à une situation où une personne en responsabilités auprès de sa direction se proposait de monter une liste pour notre compte. **Nous nous y sommes opposés expliquant qu'il ne devait pas y avoir de mélange des genres, même si le prix à payer devait être l'absence de liste.**

Les personnes qui œuvrent auprès de leur direction, et encore davantage lorsqu'elles sont directrices(eurs) adjointes(ts), doivent maintenir la plus grande neutralité et fidélité à leur hiérarchie. Elles ne peuvent être à la fois représentante du personnel et représentante de la direction. Sinon, cela crée un mélange des genres malsain.

Le législateur a parfaitement anticipé l'absence de liste au scrutin des CTP en imposant un tirage au sort parmi les agents. L'absence de liste ne signifie donc aucunement l'absence de représentants. Il s'agit juste d'un autre mode de désignation qui, en l'espèce, s'avère plus neutre et plus efficace pour les agents eux-mêmes.

Nous considérons que c'est cette neutralité que toute personne éthique, appartenant à la direction de son service, aurait dû maintenir en s'abstenant d'intervenir pour l'émergence d'une liste pour le compte de son syndicat.

Néanmoins, notre volonté n'étant pas de heurter qui que ce soit, nous réitérons une fois de plus nos sincères excuses à toutes les personnes qui se sont retrouvées dans notre récit.

Le secrétaire général du SFP oublié du vote

« *Loin des yeux, loin du cœur* » énonce le proverbe. Ainsi, en ma qualité de secrétaire général du SFP, j'ai été totalement oublié des opérations de vote. Ni mon service, ni la Présidence sous la tutelle de qui le scrutin était organisé, n'ont pensé à me permettre de voter par correspondance.



Et le plus drôle, c'est que début novembre, c'est moi qui ai alerté tant la Présidence que mon service de la nécessité de mettre en place une opération de vote par correspondance sans délai pour la délégation de la Polynésie française à Paris où je suis affecté. Matériellement, aucun agent en poste à Paris ne peut voter sur place à Tahiti ! Personne n'y avait pensé et personne ne s'en était soucié ! Bilan des courses, c'est moi qui ai été oublié... Mieux vaut en rire 😊 !



Un travail qui ne fait que commencer

Le travail ne fait que commencer pour l'ensemble de nos élus. Les résultats devraient être officiellement proclamés avant le 31 décembre 2025 et les arrêtés de nomination devraient donc être pris concomitamment. Il n'y a donc pas lieu de penser qu'une réunion de CTP sera convoquée avant la fin de l'année.

Nous détaillerons dans une prochaine newsletter ce à quoi les élus devront s'attendre et quelles seront leurs modalités d'action. Nous leur proposerons également une méthode de travail afin d'être le plus efficaces possibles.



De très bonnes fêtes à toutes et à tous

Nous profitons de cette newsletter pour vous souhaitez à ainsi qu'à vos proches, d'excellentes fêtes de fin d'année. Beaucoup de joie et de sérénité dans vos foyers. Puissiez-vous être épargnés des difficultés que la vie apporte parfois. **De très bonnes fêtes !**

Très cordialement

Syndicat de la fonction publique,
Le secrétaire général,
Olivier CHAMPION